

ASSURANCES & PROTECTION DES ADHÉRENTS DU FIGHTING TRAINING CENTER SAISON 2026-2027

Au Fighting Training Center, la sécurité et la protection de nos pratiquants sont nos priorités absolues. Conformément aux dispositions du Code du sport, nous informons l'ensemble de nos adhérents des garanties d'assurance applicables dans le cadre des activités du club.

1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DU CLUB

L'association Fighting Training Center a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile « Groupements Sportifs » auprès d'AXA France IARD (313, Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex).

Cette assurance a pour objet de garantir les conséquences financières des dommages corporels, matériels ou immatériels causés involontairement à autrui dans le cadre des activités organisées, encadrées et autorisées par le club.

Elle couvre notamment les dommages pouvant être causés à :

- un partenaire d'entraînement ;
- un autre adhérent ;
- un spectateur ;
- un tiers ;
- le matériel ou les installations utilisées dans le cadre des activités du club.

Conditions de garantie

Pour bénéficier de cette couverture, l'adhérent doit :

- être régulièrement inscrit au Fighting Training Center ;
- être à jour de sa cotisation annuelle ;
- avoir fourni des informations exactes lors de son inscription ;
- respecter les consignes de sécurité données par les éducateurs et responsables du club.

Principales exclusions

Cette assurance ne couvre pas :

- les dommages résultant d'une faute intentionnelle ;
- le non-respect manifeste des consignes de sécurité ;
- les incidents survenant en dehors des horaires, lieux ou activités officiellement organisés par le club ;
- les dommages corporels subis par l'adhérent lui-même, qui relèvent d'une assurance individuelle accident ou corporelle.

2. ASSURANCE CORPORELLE INDIVIDUELLE DE L'ADHÉRENT

Conformément au Code du sport, chaque adhérent est informé de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Pour bénéficier d'une assurance corporelle individuelle dans le cadre de la pratique des disciplines enseignées au Fighting Training Center, il est recommandé à l'adhérent de souscrire la licence de la Fédération Française de Kick-Boxing, Muaythaï et Disciplines Associées (FFKMDA) lors de son inscription annuelle.

La souscription de cette licence est proposée directement au moment de l'adhésion sur la plateforme SPORTYNEO, partenaire officiel du Fighting Training Center pour la gestion des inscriptions et des adhésions en ligne.

La licence FFKMDA permet à l'adhérent de bénéficier des garanties d'assurance fédérales prévues par la Fédération, selon les conditions, plafonds, exclusions et modalités définis par son assureur.

L'adhérent est expressément informé que :

- la Responsabilité Civile du club ne couvre pas ses propres dommages corporels ;
- seule la licence FFKMDA permet de bénéficier des garanties corporelles fédérales associées ;
- en l'absence de souscription à la licence FFKMDA, l'adhérent ne bénéficie pas de cette couverture corporelle fédérale.

Le Fighting Training Center recommande vivement à tous ses adhérents de souscrire cette licence afin de pratiquer leur activité sportive avec un niveau de protection adapté.

3. ASSURANCE OPTIONNELLE SPORTYNEO

Lors de l'inscription en ligne, les adhérents peuvent se voir proposer une assurance complémentaire facultative par SPORTYNEO.

Cette assurance est totalement indépendante :

- de l'assurance Responsabilité Civile du Fighting Training Center ;
- des garanties d'assurance attachées à la licence FFKMDA.

Cette assurance a pour objet, selon les conditions prévues par SPORTYNEO et son partenaire assureur, de permettre notamment :

- le remboursement de tout ou partie de la cotisation annuelle lorsque l'adhérent ne peut plus pratiquer son activité sportive à la suite d'une blessure, d'une maladie ou d'un événement garanti ;

- le remboursement du montant d'un stage ou d'un événement auquel l'adhérent ne peut plus participer selon les conditions prévues au contrat.

Les modalités précises de remboursement, les justificatifs demandés, les franchises éventuelles, les exclusions et les plafonds d'indemnisation sont définis exclusivement par le contrat d'assurance SPORTYNEO.

Les adhérents sont invités à consulter attentivement les conditions générales de cette assurance lors de leur inscription en ligne.

4. CONSULTATION DES CONDITIONS D'ASSURANCE

Les notices d'information, garanties détaillées, plafonds d'indemnisation, franchises et exclusions relatifs aux contrats d'assurance du Fighting Training Center et à la licence fédérale FFKMDA peuvent être consultés sur simple demande auprès des dirigeants du club.

Le Fighting Training Center reste à la disposition de ses adhérents pour toute question relative aux assurances et aux garanties applicables.

Fait à : _____ , **le :** _____

Signature (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé") :